

# **POLITIQUE DE GESTION ET D'UTILISATION**

**Panneaux à affichage  
numérique**

# Table des matières

1. Principes généraux	P.3
2. Objectifs de la politique	P.3
3. Cadre d'application de la politique	P.3
4. Emplacements des panneaux à affichage numérique	P.4
5. Diffuseurs admissibles	P.5
6. Critères d'admissibilité des messages diffusés	P.4
7. Demande d'affichage	P.5
8. Gestion des demandes	P.5
9. Espaces disponibles	P.5
10. Période de diffusion du message	P.5
11. Spécifications techniques des montages graphiques	P.6
12. Valeur de la visibilité offerte	P.6
ANNEXE 1 – Liste des organismes mandataires	P.7
ANNEXE 2 – Liste des organismes partenaires	P.8
ANNEXE 3 – Liste des événements majeurs	P.8
ANNEXE 4 – Exemples de montages graphiques recommandés	P.9

## 1. Principes généraux

Dans un souci de vouloir toujours mieux informer ses citoyens, la Ville de Drummondville a procédé, au cours des dernières années, à l'installation de panneaux à affichage numérique sur son territoire. Cet outil communicationnel et promotionnel permet à la Ville de Drummondville de transmettre les informations relatives aux activités et services offerts, ses programmes, ses projets ainsi que ses règlements. Bref, la Ville de Drummondville utilise les panneaux numériques pour véhiculer des messages informatifs d'intérêt général concernant les différents services municipaux.

Soucieuse de contribuer à la promotion des activités, des événements et des initiatives d'organismes de son milieu, la Ville de Drummondville met également les panneaux numériques à leur disposition. La Ville de Drummondville désire ainsi aider les organismes mandataires dans leurs efforts de promotion auprès de la communauté. Les panneaux numériques permettant à ces organismes de rejoindre efficacement un grand nombre de citoyens.

Enfin, les organismes partenaires de la Ville de Drummondville ont le privilège d'utiliser les panneaux numériques pour des campagnes de sensibilisation.

## 2. Objectifs de la politique

- Définir la vocation des panneaux numériques;
- Établir le cadre d'application, de gestion et d'utilisation des panneaux numériques;
- Gérer les demandes d'affichage en respectant un cadre décisionnel transparent, uniforme et objectif;
- Fixer des critères d'admissibilité;
- Encadrer les messages véhiculés;
- Faire connaître les spécifications techniques à respecter;
- Déterminer une procédure et un mode de fonctionnement.

## 3. Cadre d'application de la politique

Cette politique de gestion et d'utilisation des panneaux à affichage numérique s'applique à tous les services municipaux de la Ville de Drummondville de même qu'à toutes les tierces parties de celle-ci.

La Politique de gestion et d'utilisation des panneaux à affichage numérique a dûment été acceptée par le conseil municipal de la Ville de Drummondville. Elle fera l'objet d'une révision annuelle.

La direction du Service des communications a été mandatée pour en assurer l'application. En vertu de cette responsabilité, le Service des communications de la Ville de Drummondville a le pouvoir décisionnel quant à l'admissibilité de toute demande d'affichage conformément à la présente politique. À sa discrétion, un diffuseur peut être ajouté aux listes présentées en annexe.

#### 4. Emplacements des panneaux à affichage numérique

La Ville de Drummondville possède trois (3) panneaux à affichage numérique situés à des endroits stratégiques sur son territoire. Voici l'emplacement de chacun d'eux :

- Intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Saint-Jean;
- Intersection du boulevard Lemire et de la rue Marchand;
- Intersection du boulevard de l'Université et de la rue Montplaisir.

#### 5. Diffuseurs admissibles

- Services municipaux de la Ville de Drummondville;
- Organismes mandataires de la Ville de Drummondville (voir l'annexe 1 pour consulter la liste exhaustive);
- Organismes partenaires de la Ville de Drummondville (voir l'annexe 2);
- Événements majeurs soutenus par la Ville de Drummondville (voir annexe 3).

Les noms stipulés ci-dessus ne servent qu'à classer efficacement les organismes et événements. Ces termes sont exclusivement utilisés aux fins de cette présente politique.

#### 6. Critères d'admissibilité des messages diffusés

##### Critères obligatoires

- Message d'intérêt général;
- Message s'adressant à un grand nombre de citoyens.
- Être conforme aux normes d'affichage de l'Office québécois de la langue française.

Le message diffusé doit entrer dans l'une des catégories suivantes :

- Information sur un service municipal;
- Information sur un programme municipal;
- Information sur un règlement municipal;
- Message de sensibilisation;
- Promotion d'une activité ou d'un événement (nom de l'activité/événement, date, heure, endroit) tenu sur le territoire de Drummondville.

Message non autorisé :

- Message de nature commerciale (à l'exception des activités ou événements dont le logo d'une entreprise privée fait partie intégrante du logo officiel);
- Message à but lucratif (incluant les campagnes de financement);
- Message à caractère politique, partisan ou religieux.

La Ville de Drummondville se décharge de toute responsabilité concernant des erreurs de contenu ou orthographiques dans les messages d'une tierce partie.

## 7. Demande d’affichage

Toute demande d’affichage sur les panneaux numériques de la Ville de Drummondville doit être acheminée au **minimum trente (30) jours** avant le début de la période de diffusion visée. Le formulaire de demande est disponible directement sur le site Internet de la Ville de Drummondville ([drummondville.ca](http://drummondville.ca)) au bas de la section *Médiathèque*. Prenez note qu’aucune demande ne sera considérée si elle est acheminée par une autre voie de communication.

Pour toute demande acheminée moins de 30 jours avant le début de la période demandée, le Service des communications de la Ville de Drummondville se réserve le droit de refuser la demande en vertu de la présente disposition de la politique.

Compte tenu du nombre limité d’espaces disponibles par période de temps donné, le Service des communications pourrait se voir dans l’obligation de refuser une demande conforme aux critères d’admissibilité d’un diffuseur admissible.

Voici l’ordre de priorité appliqué :

1. S’il y a mesures d’urgence, l’usage est exclusivement réservé à cette fin;
2. Services municipaux de la Ville de Drummondville;
3. Événements majeurs soutenus par la Ville de Drummondville;
4. Principe du « premier arrivé, premier servi » pour les organismes mandataires et les organismes partenaires de la Ville de Drummondville.

## 8. Gestion des demandes

Toutes les demandes d’affichage sur les panneaux numériques sont centralisées au Service des communications de la Ville de Drummondville. Par contre, le Service des arts, de la culture et de la bibliothèque de même que le Service des loisirs et de la vie communautaire et les Services à la vie citoyenne peuvent être consultés, au besoin, pour toute demande d’organisme mandataire œuvrant dans leur secteur d’activité.

## 9. Espaces disponibles

Compte tenu du temps d’attente moyen à chacune des intersections où un panneau à affichage numérique est installé et de la volonté de la Ville de Drummondville d’offrir une visibilité remarquable à ses différents diffuseurs admissibles, le nombre d’espaces disponibles a été établi à **huit (8)** par période de temps donnée. Par ailleurs, chacun des messages a une durée maximale de quinze (15) secondes, soit cinq (5) secondes par image.

## 10. Période de diffusion du message

La durée maximale de diffusion d'un message est limitée à **quatorze (14) jours** consécutifs. Seule la Ville de Drummondville peut décider de prolonger la période de diffusion des messages émanant de ses services municipaux.

### 11. Spécifications techniques des montages graphiques

- Conception graphique réalisée obligatoirement par un graphiste professionnel;
- Maximum de trois images par message;
- Image en format .jpeg;
- Image de 1280 pixels de hauteur par 2240 pixels de largeur;
- Image avec une résolution 100 DPI;
- Possibilité de contenir un logo ou une image. À ce sujet, il est recommandé d'utiliser 70 % de la superficie disponible pour le positionnement efficient d'un logo ou d'une image;
- Maximum de huit (8) mots par image;
- Choisir une police de caractère simple et lisible.

La direction du Service des communications de la Ville de Drummondville se réserve le droit de refuser la diffusion d'un message d'une tierce partie si elle juge la qualité des montages graphiques acheminés insuffisante. À ce sujet, l'annexe 4 de la présente politique montre des exemples de montages graphiques recommandés.

### 12. Valeur de la visibilité offerte

La Ville de Drummondville permet la diffusion de message informatif ou promotionnel à différents organismes mandataires, organismes partenaires et événements majeurs. En tenant compte de l'achalandage croissant à l'emplacement des panneaux à affichage numérique et du nombre grandissant de panneaux, la valeur de la visibilité offerte est évaluée à 2 500 \$.

Débit journalier moyen par intersection	
Emplacement	Nombre de véhicules par jour
Intersection du boulevard Saint-Joseph et de la rue Saint-Jean	36 000
Intersection du boulevard Lemire et de la rue Marchand	34 500
Intersection du boulevard de l'Université et de la rue Montplaisir	33 000

## ANNEXE 1 – Liste des organismes mandataires

Nous entendons par organisme mandataire, un organisme offrant des activités ou des services couvrant un champ d'intervention municipale.

Voici la liste exhaustive des organismes mandataires de la Ville de Drummondville :

- Axart, centre de diffusion et de développement artistique;
- Centre communautaire de loisirs Claude-Nault;
- Centre communautaire Drummondville-Sud;
- Centre communautaire Pierre-Lemaire;
- Centre communautaire récréatif St-Jean-Baptiste;
- Centre communautaire Sintra St-Charles;
- Centre communautaire St-Joachim-de-Courval;
- Centre communautaire St-Pierre;
- Club de ski de fond St-François;
- Club de voile et plage publique de Drummondville;
- Commerce Drummond;
- Corporation de développement communautaire Drummond (CDC);
- Drummondville Olympique;
- Galerie d'art Desjardins;
- Loisirs St-Joseph;
- Maison des arts Desjardins Drummondville;
- Maison des jeunes de Saint-Charles;
- Maison de quartier Richelieu de Drummondville inc.;
- Maison Marie-Rivier de Drummondville inc.;
- Musée populaire de la photographie;
- Réseau aquatique Drummondville;
- Réseaux Plein Air Drummond;
- Tourisme Drummond;
- Société de développement économique de Drummondville (SDED);
- Société d'histoire de Drummond (SHD);
- Société de protection des animaux de Drummondville (SPAD);
- Sûreté du Québec.

## **ANNEXE 2 – Liste des organismes partenaires**

Nous entendons par organisme partenaire, un organisme offrant des activités ou des services complémentaires de compétence gouvernementale ou paragouvernementale.

- Campus de l'UQTR à Drummondville;
- Cégep de Drummondville;
- Collège Ellis;
- Collège St-Bernard;
- Commission scolaire des Chênes;
- Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS);
- MRC de Drummond.

## **ANNEXE 3 – Liste des événements majeurs**

Nous entendons par événement majeur, tout événement récurrent soutenu par la Ville de Drummondville, attirant un nombre important de participants et assurant un rayonnement significatif à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale pour la Ville de Drummondville. Ces événements peuvent prendre diverses formes dans le secteur des loisirs, du sport, des arts et de la culture.

- Bateau dragon;
- Challenger Banque Nationale;
- Concerts de l'Orchestre symphonique de Drummondville (OSD);
- Course Des chênes-toi;
- Drummond en bière;
- Drummondville sur son 31 ;
- Festival de la blague;
- Festival de la poutine;
- Fête de la musique;
- Fête du Canada;
- Fête nationale;
- Symposium des arts de Drummondville
- Triathlon de Drummondville;
- Village Québécois d'Antan (différentes thématiques);
- Voltigeurs de Drummondville (LHJMQ).



## ANNEXE 4 – Exemple de montages graphiques recommandés

